



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 07/07/2016  
Reçu en préfecture le 07/07/2016  
Affiché le **- 8 JUIL. 2016**  
ID : 039-283900017-20160628-C2016\_23-DE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 28 juin 2016**

Membres en exercice : 22  
Présents : 21  
Procuration : 1  
Nombre de votants : 22  
Votes pour : 22  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
31/05/2016

**Délibération n° C 2016-23  
Budget Supplémentaire de l'exercice 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin, à quinze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jacky FAIVRE suppléait Monsieur Bernard AMIENS.

Excusés : Madame Hélène PELISSARD ; Monsieur Bernard AMIENS.

Procuration : Madame Hélène PELISSARD avait donné procuration à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame le Médecin-Commandant Annabelle CARRON ; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, le Sergent-Chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) ; Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) était excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-29 du 29 octobre 2015 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-31 du 14 décembre 2015 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-7 du 11 février 2016 sur la situation en matière de développement durable ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-8 du 11 février 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-9 du 11 février 2016 relative à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 21 juin 2016.

---

Le présent budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent en investissement, de reporter les restes à réaliser, de procéder à des ajustements et de prévoir des dépenses ou des recettes nouvelles.

• **Reprise des résultats de l'exercice 2015 :**

La reprise se traduit par l'inscription :

- d'une recette d'investissement de **1 252 247,17 €** à la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- le résultat de fonctionnement de **233 243,34 €** a été repris au Budget Primitif de façon anticipée.

• **Report des restes à réaliser 2015 en dépenses et en recettes :**

Conformément à l'état des restes à réaliser du 31/12/2015 sont inscrits :

- 1 371 646,12 € en dépenses d'investissement.

- 150 712,50 € en recettes d'investissement (consistant essentiellement en des subventions pour le financement de la construction de casernes).

(Les reports des restes à réaliser non utilisés ne font pas l'objet d'un nouveau vote du conseil d'administration. Cf. M61 Titre 3 Chapitre 3)

**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**a) Recettes :**

Chap.	Libellé	Réalisé 2015	Crédits BP 2016	Crédits BS 2016	Variation / BP 2016 (%)
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	643 373	630 000		0,00%
74	Contributions et participations	16 800 897	16 945 726		0,00%
75	Autres produits de gestion courante	139	46 000		0,00%
77	Produits exceptionnels	172 523	36 000	30 200	83,89%
013	Atténuation de charges	41 183	40 000		0,00%
<b>Total recettes réelles (hors résultat antérieur et opérations d'ordre)</b>		<b>17 658 115</b>	<b>17 697 726</b>	<b>30 200</b>	<b>0,17%</b>
	<i>Opérations d'ordre</i>	483 299	452 561		
	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	168 265	233 243		
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 309 679</b>	<b>18 383 530</b>	<b>30 200</b>	

L'inscription en recettes de fonctionnement correspond au remboursement par le Syndicat Mixte COGITIS de prestations facturées non exécutées en 2015 (les prestations devant être réalisées en 2016, une somme équivalente est inscrite en dépenses).

**b) Dépenses :**

Chap.	Libellé	Réalisé 2015	Crédits BP 2016	Crédits BS 2016	Variation / BP 2016 (%)
011	Charges à caractère général	2 593 743	2 767 246	47 900	1,73%
012	Charges de personnel	12 155 619	12 363 387		0,00%
65	Autres charges d'activité	163 277	143 211	1 648	
66	Charges financières	214 433	209 300		
67	Charges exceptionnelles	777	3 000		
022	Dépenses imprévues	0	41 631	-19 348	
<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>		<b>15 127 848</b>	<b>15 527 775</b>	<b>30 200</b>	<b>0,19%</b>
	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 948 589</i>	<i>2 855 755</i>		
<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 076 437</b>	<b>18 383 530</b>	<b>30 200</b>	

Des compléments aux dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2016 vous sont proposés comme ci-dessous :

**c/011 – Charges à caractère général : 47 900 € dont :**

- 30 200 € pour le Service Informatique et Transmissions pour continuer les travaux sur le projet convergence.
- 15 000 € pour le Service Infrastructures pour l'entretien des portes de garages automatisées.
- 2 700 € pour le Service Formation pour monter en puissance sur le logiciel ASTECH qui permet une gestion pointue des stocks, mais également la gestion de l'immobilier, de l'inventaire...

**c/65 – Autres charges d'activité : 1 648 € dont :**

- 108 € pour admettre en non-valeur une créance suite au décès de la débitrice (TR n° 741/2011),
- 1 540 € pour annuler un titre de recette émis par erreur (TR n° 588/2015).

**c/022 – Dépenses imprévues : - 19 348 € pour équilibrer la section.**

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	Recettes	Motif
	1 252 247,17	Résultat positif 2015 à reporter
1 371 646,12	150 712,50	Reports 2014
7 000,00		CIS Andelot en Montagne
55 483,00		CIS Clairvaux les Lacs
6 800,00		CIS Dole
50 000,00		CIS Les Combes
- 266 715,50	- 212 000,00	CIS Les Rousses
20 000,00		CIS Lons le Saunier
15 000,00		CIS Chaux/Orchamps
7 200,00		Matériel de désincarcération
16 000,00		Matériel de secourisme
- 30 000,00		CEPARI
87 491,00		Infrastructure informatique
- 148 944,95		Dépenses imprévues
<b>1 190 959,67</b>	<b>1 190 959,67</b>	

Les inscriptions nouvelles sont les suivantes :

En dépenses :

- 154 283 € pour les casernes (sauf Les Rousses)
- - 266 715 € concernant la caserne des Rousses suite au transfert de la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune.
- 87 491 € pour le remplacement de certaines infrastructures informatiques.
- - 30 000 € sur le CEPARI compte tenu de l'évolution du dossier.

- 7 200 € pour l'acquisition de matériel de désincarcération suite à un vol, étant précisé que ce matériel volé a fait l'objet d'un remboursement de 5 000 € par l'assurance (en section de fonctionnement).
- 16 000 € pour le remplacement de défibrillateurs cardiaques anciens et obsolètes. Un plan de remplacement régulier sera mis en place à compter de 2017.
- 148 944,95 € sur les dépenses imprévues pour équilibrer la section.

En recettes :

- 212 000 € concernant la caserne des Rousses suite au transfert de la Maîtrise d'Ouvrage à la Commune.

Ces révisions, le stade d'exécution et le niveau de la dépense annuelle estimée de chacune des opérations, nous amènent à modifier les crédits de paiement de certaines autorisations de programmes. En effet, par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil d'Administration a validé le principe d'une gestion des opérations du programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation de CIS en autorisations de programme (AP). Ainsi, depuis 2013, les crédits nécessaires au règlement des dépenses annuelles de ces opérations sont inscrits au budget primitif sous la désignation de crédits de paiement (CP).

Le budget 2016 compte onze autorisations de programme et compte tenu de ce qui précède, une d'entre elles nécessite un ajustement de ses crédits de paiements, et trois doivent être créées.

Ainsi, sans modifier le montant de l'autorisation de programme, il vous est proposé d'ajuster le montant des crédits de paiement des opérations de construction du CIS des Rousses et de créer trois nouvelles AP/CP pour les CIS des Combes, Orchamps/Chaux (sous réserve) et Lons/Plateforme Logistique (sous-réserve), conformément aux éléments contenus dans le rapport n° 4.

La répartition des dépenses et des recettes est équilibrée ainsi pour les deux sections :

Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	30 200,00 €	30 200,00 €
Investissement	1 190 959,67 €	1 190 959,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 221 159,67 €</b>	<b>1 221 159,67 €</b>

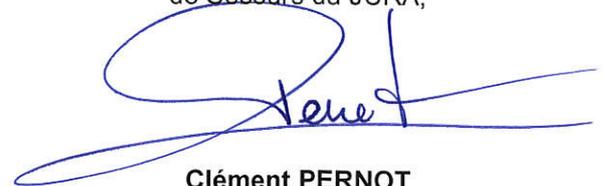
***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2016.***

**DECISION N° C 2016-23 DU 28 JUIN 2016**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Supplémentaire de l'exercice 2016 tel que présenté, ci-joint.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
 en Préfecture le - 7 JUL. 2016  
 Affiché le - 8 JUL. 2016  
 Publié au RAA du 2ème trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
 du Service Départemental d'Incendie et  
 de Secours du JURA,

  
**Clément PERNOT**